

REACTUALISER LE DOCUMENT UNIQUE

REACTUALISER LE DOCUMENT UNIQUE

Ref. SA145

Durée:

1 jour (7 h.)

Les participants et leur prérequis :

Personnes ressources des entreprises chargées de la mise à jour du document unique.

Notre intervenant:

Formatrice Ergonome, spécialisée dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité et appartenant au réseau professionnel des intervenants du MIDACT pour la mise en place du document unique sur l'évaluation des risques professionnels en Midi-Pyrénées (conventionnement CARSAT).

Membre du groupe de travail Prévention des Risques Psychosociaux au MIDACT.

Expert agréé auprès des CHSCT (Arrêté du 21 décembre 2009, JORF n° 005 du 7 janvier 2010 - Ministère du Travail).

L'organisation:

Lieu: A déterminer Occitanie

Dates: à déterminer

Horaires: 08h30 17h00

Coût par participant:

310 € HT (372 € TTC)

Renseignements et inscriptions :

Sabine ACCO

LES OBJECTIFS:

- Repérer les principales obligations de l'entreprise en matière d'hygiène, de santé et de sécurité au travail, et savoir y répondre.
- Savoir modifier le document unique existant afin qu'il corresponde à l'objectif global de prévention des risques.
- Savoir analyser une situation de travail et mettre en évidence les risques pour la santé et la sécurité.

NOTRE CHOIX PEDAGOGIQUE ET LES MODALITES D'EVALUATION:

Pédagogie active : apports d'outils relayés par des exercices pratiques et études de cas.

Remise d'un support pédagogique.

Evaluation qualitative en fin de formation et remise d'un certificat de stage.

Evaluation qualitative et quantitative effectuée par les participants en fin de formation

LE CONTENU DE LA FORMATION:

- L'essentiel de réglementation en matière de sécurité
 - Les principes généraux de prévention (loi du 31/12/1991).
 - Les textes applicables : lois, décrets, directives, normes, circulaires.
 - Les recommandations de la CARSAT.
 - L'obligation de formation à la sécurité.
 - Les registres et affichages obligatoires.
 - Les interventions des entreprises extérieures.
 - Le recours au travail temporaire.

Les connaissances essentielles en matière de prévention et les différentes natures de risques

- Les conditions de travail.
- Les risques liés aux équipements de travail (machines, outils, etc.).
- Le risque électrique.
- Le risque piétonnier en entreprise.
- Manutentions manuelles et postures.
- · Le risque chimique.
- Le risque d'incendie, d'explosion.
- Le risque bruit.
- La signalisation sécurité.
- Les équipements de protection individuelles et collectives.

Les contrôles et principales vérifications

Sabine ACCO FORMATION - Rue Fritz Lauer, ZA LANNOLIER - 11000 CARCASSONNE Tel 04 68 25 00 84 - mail : sabine@accoformation.com

<u>périodiques obligatoires relatives aux :</u>

- Ambiances de travail (bruit, éclairages, poussières).
- Equipements sous pression.
- Appareils et accessoires de levage.
- · Chariots automoteurs.
- Les installations électriques.
- Les équipements de protection individuels et collectifs.
- Matériels d'incendie ...

La mise à jour du Document Unique

- L'approche systémique.
- Les moyens humains et temporels de l'analyse en fonction de l'existant.
- Les outils d'estimation et de hiérarchisation.
- Les définitions des unités de travail.

Savoir analyser une situation de travail

- Différencier les dangers et les risques qui en découlent la notion de criticité.
- · Distinction travail prescrit et activité.
- Connaître le travail prescrit et les exigences de la tâche
- Méthodologie d'analyse du travail réel.
- Mise en évidence des éléments factuels.
- · Les facteurs observables.
- Les facteurs inférant à la situation de travail.

La retranscription des analyses dans le Document Unique

- Les actions de prévention proposées.
- Le suivi et le pilotage du plan d'actions.
- La nouvelle évaluation.

Des exercices et études de cas seront menés durant ces trois journées et en intersession Ils seront choisis en fonction des spécificités de l'entreprise et reprendront les travaux précédemment réalisés.

Si la Direction l'autorise les exercices pourraient être enrichis de prises de vues dont vous resteriez détenteur.

La participation d'un représentant de la Direction est souhaitée